

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 62

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« ses »,

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.